

71



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 15 juin 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 15 juin 2007

10 h

Prière.

L'hon. M. Jamieson (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir la politique de principe des premiers ministres provinciaux McKenna et Lord et à s'opposer au paiement de fonds publics à la clinique privée de Henry Morgentaler. (Pétition 47.)

Après les questions orales, M. Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou) invoque le Règlement ; il soutient qu'il reste du temps à la période. Le président déclare que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et confirme au député que la période était écoulee.

M. Volpé donne avis de motion 68 portant que, le jeudi 21 juin 2007, appuyé par M. Ashfield, il proposera ce qui suit :

attendu que la conjoncture du marché des produits forestiers a évolué au cours des dernières années ;

attendu que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick assure un nombre important d'emplois directs et indirects ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est chargé d'assurer la juste valeur et l'optimisation des ressources forestières à toute la population du Nouveau-Brunswick et aux propriétaires de terrains boisés privés ;

attendu que le premier ministre et le ministre des Ressources naturelles ont dit que le rapport du Comité spécial de l'approvisionnement en bois de 2004 n'est plus pertinent et que nous devons nous réorienter ;

attendu qu'il incombe à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick d'étudier de façon proactive les questions qui peuvent avoir de graves répercussions sur la province ;

attendu qu'il faudrait un forum de vastes consultations publiques avant la prise d'autres décisions importantes concernant l'industrie forestière, y compris la vente de grandes étendues de terres forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative convoque sur-le-champ un comité spécial de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Justice et de la Consommation et du ministère des Services familiaux et communautaires.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 23, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;
- 31, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*;
- 40, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h 30 au plus tard.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue à 12 h 32, reprend à 12 h 38 sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) invoque le Règlement ; il informe la Chambre que, pendant l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires, il a appris que la rénovation et l'expansion d'un foyer de soins dans sa circonscription n'était plus une priorité du gouvernement. Après, un page lui a livré une enveloppe provenant d'un député du parti ministériel et contenant un papier-mouchoir. Le président de la Chambre déclare le rappel au Règlement

bien fondé et indique à la Chambre le recours à un ou une page à des fins de la sorte est inacceptable et ne sera pas toléré.

Au nom du gouvernement, l'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, présente ses excuses à la Chambre.

La séance est levée à 15 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 40

(14 juin 2007).